



Conducteur de plateformes élévatrices mobiles de personnes formation initiale 3B

Objectifs Opérationnels :

Acquérir les compétences nécessaires pour :

- Identifier les caractéristiques techniques des plateformes élévatrices mobiles de personnes de la, ou des catégorie(s) concerné(s).
- Être capable de s'adapter aux particularités de l'entreprise et du chantier
- Respecter les interdictions d'utilisation
- Vérifier si les opérations périodiques d'entretien sont conformes à la bonne utilisation de la plateforme élévatrice de personnes.
- Contrôler le dispositif de sécurité général avant la réalisation des manœuvres et de la plateforme élévatrice de personnes.

Public concerné :

Conducteurs permanents ou occasionnels de plateformes élévatrices mobiles de personnes.

Prérequis particulier : Être reconnu apte après une visite médicale à l'utilisation d'une PEMP.

Durée : 2 jours soit 14 heures

Effectif : 4 personnes maximum

Maintien des connaissances :

Un recyclage est préconisé tous les 5 ans

Méthodes pédagogiques :

- Le formateur parle, montre et expose au moyen de questions.
- Mise en pratique directement sur le terrain ou en centre de formation à partir de situations concrètes
- Mise en situation avec mise à disposition de PEMP de type 3B par l'entreprise recevant la formation en intra.

Moyens pédagogiques :

- Matériels et supports audiovisuels.
- Documentation technique.
- Document de synthèse, résumant la formation, remis à chaque participant.

Evaluation :

Contrôle des connaissances théoriques par QCM et pratiques, vérifiant l'aptitude des candidats à utiliser des PEMP de type 3B en sécurité.

Validation :

Délivrance d'une autorisation de conduite, par l'employeur
 Attestation de fin de formation.

Modalités et délais d'accès et contact :

Pour bénéficier de cette formation, vous devez vous inscrire auprès de Carole LAIR :

Mail : c.lair@pfc-formation.fr

Tél. 06 15 12 56 23

Tarif intra : sur devis nous consulter

Délai d'accès 15 jours à partir de la date de prise de contact

Référent administratif :

Mme Carole LAIR [Tel : 06.49.67.45.02](tel:0649674502)

Référent pédagogique :

M. Guillaume PENNEQUIN [Tel 06.12.21.21.36](tel:0612212136)

Référent handicap :

M. Guillaume PENNEQUIN [Tel 06.12.21.21.36](tel:0612212136)

PROGRAMME DE FORMATION

LES PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES

- Normalisation et conformité
- Classification et caractéristiques
- Technologie des appareils
- Motorisation, système hydraulique
- Système de commandes
- Dispositif de sécurité
- Instructions générales d'utilisation
- Vérifications et entretien
- Conditions d'implantation, stabilité et environnement
- Secours
- Instructions particulières d'utilisation
- Les différents types de PEMP

LES REGLES D'UTILISATION

-Effectuer les vérifications et l'entretien en début de poste

- S'assurer de la vérification semestrielle
- Contrôler visuellement l'état de la PEMP
- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Réaliser la maintenance de 1er niveau
- Consigner le carnet de bord

-Effectuer l'examen d'adaptation et rendre compte des anomalies

- Positionner la PEMP par rapport à la tâche à effectuer
- Vérifier que les performances et les caractéristiques de la PEMP sont compatibles avec le travail à effectuer
- Rendre compte de toute anomalie ou difficultés rencontrées

-Mettre en œuvre la PEMP

- Exécuter et comprendre les gestes de commandement
- Déplacer et circuler avec la PEMP
- Positionner et stabiliser la PEMP
- Signaler la PEMP et baliser la zone
- Apprécier la vitesse du vent
- Manœuvrer la PEMP dans l'environnement
- Réagir en cas d'anomalie
- Réaliser les opérations de fin de poste

-Appliquer les règles de conduite et de sécurité

- Respecter le code de la route
- Le plan de circulation dans l'entreprise
- Les consignes propres à l'utilisation de la PEMP

Remarque :

Chaque participant devra se munir d'une paire de gants de manutention, de chaussures de sécurité, d'un casque avec jugulaire, un harnais avec longe et de son équipement individuel de signalisation rétroréfléchissant.

Accessibilité : Nous étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation. Dans le cas contraire, nous prévoyons une orientation vers des organismes appropriés. Il appartient aux clients en INTRA, de s'assurer que les locaux de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap.